



Directives provinciales en matière de santé et de sécurité pour les milieux scolaires de la maternelle à la 12^e année



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| OBJECTIFS..... | 3 |
| PRINCIPES DIRECTEURS..... | 3 |
| L'APPROCHE EN CINQ STADES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE | 4 |
| GROUPES-CLASSES ET DISTANCIATION PHYSIQUE | 5 |
| GROUPES-CLASSES | 5 |
| INTERACTION AVEC LES GROUPES-CLASSES..... | 7 |
| PERSONNEL ITINÉRANT ET SPÉCIALISTES..... | 8 |
| DISTANCIATION PHYSIQUE | 9 |
| SOUTIEN DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET DES ÉLÈVES AYANT DES APTITUDES DIFFÉRENTES..... | 11 |
| Attentes à l'égard des conseils scolaires et des écoles..... | 11 |
| Directives à l'intention des membres du personnel susceptibles d'avoir des contacts physiques avec des élèves handicapés ou ayant des aptitudes différentes..... | 12 |
| RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS À L'ÉCOLE | 12 |
| EFFETS PERSONNELS | 13 |
| TRANSPORT SCOLAIRE EN AUTOBUS | 14 |
| NETTOYAGE ET DÉSINFECTION | 15 |
| DÉFINITIONS | 15 |
| PRODUITS ET PROCÉDURES | 15 |
| FRÉQUENCE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION..... | 16 |
| SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES..... | 16 |
| NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES FLUIDES CORPORELS..... | 17 |
| LESSIVE | 17 |
| ACCÈS DES VISITEURS ET UTILISATIONS DES LIEUX | 17 |
| STADE 2..... | 17 |
| STADES 3 et 4 | 18 |
| PRÉSENCES DES EMPLOYÉS ET DES ÉLÈVES | 18 |

| | |
|---|-----------|
| ÉLÈVES IMMUNODÉPRIMÉS | 19 |
| POLITIQUES ET PROTOCOLES RELATIFS À LA MALADIE ET À L'AUTOÉVALUATION | 19 |
| AUTO-ÉVALUATION..... | 20 |
| AUTO-ISOLEMENT ET SYMPTÔMES..... | 20 |
| PRATIQUES AXÉES SUR LES TRAUMATISMES ET OPTIQUE SOCIOAFFECTIVE | 21 |
| HYGIÈNE DES MAINS | 22 |
| ÉTIQUETTE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE | 23 |
| ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) | 23 |
| VENTILATION ET CIRCULATION D'AIR..... | 25 |
| COMMUNICATION, FORMATION ET ORIENTATION..... | 25 |
| PROGRAMMES D'ÉTUDES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS | 27 |
| ÉDUCATION DES ADULTES | 27 |
| CRÉDITS DOUBLES..... | 27 |
| PROGRAMMES D'ENRICHISSEMENT..... | 27 |
| EXCURSIONS SCOLAIRES | 28 |
| Stade 2..... | 28 |
| Stades 3 et 4..... | 28 |
| PROGRAMMES D'ALIMENTATION ET D'ART CULINAIRE..... | 28 |
| SERVICES ALIMENTAIRES..... | 29 |
| PROGRAMMES DE COUTURE..... | 29 |
| ACCUEIL À LA MATERNELLE | 30 |
| PROGRAMMES DE MUSIQUE..... | 31 |
| PROGRAMMES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET PROGRAMMES DE PLEIN AIR..... | 32 |
| TERRAINS DE JEUX..... | 33 |
| SPORTS..... | 33 |
| PROGRAMMES DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIERIE ET MATHÉMATIQUES | 33 |
| LABORATOIRES DE SCIENCES | 34 |
| ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (COURS EN ATELIER ET PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE)..... | 34 |
| PROGRAMMES D'ART DRAMATIQUE, DE CINÉMA ET DE DANSE | 35 |
| STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL..... | 36 |
| ACTIVITÉS PARASCOLAIRES | 37 |
| ANNEXE : PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ – ORGANIGRAMMES..... | 38 |
| CONSIDÉRATIONS POUR LE PERSONNEL..... | 38 |
| MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES | 40 |

Introduction

L'école est un lieu où les enfants développent leurs capacités et acquièrent des connaissances, des compétences et des habiletés qui leur serviront toute leur vie durant. L'instruction en classe est l'occasion pour l'élève d'avoir avec ses pairs des rapports essentiels à son développement affectif et social ainsi qu'à son bien-être. C'est également en classe qu'un grand nombre d'élèves ont accès à des programmes et à des services tout aussi indispensables à leur santé et à leur bien-être.

À la lumière de l'épidémiologie actuelle de la COVID-19 en Colombie-Britannique, des plus récentes données scientifiques et des directives de la médecin-hygiéniste en chef, et compte tenu du fait que les enfants sont moins susceptibles de contracter et de transmettre la COVID-19, il a été déterminé que les élèves de la maternelle à la 12^e année pouvaient revenir à un enseignement en classe à temps plein dans le respect des directives actuelles en matière de santé publique.

Le ministère de l'Éducation a affecté un budget de 45,6 millions de dollars à la mise à niveau des mesures de santé et de sécurité dans les écoles publiques et indépendantes en prévision de l'année scolaire 2020-2021. Les sommes seront investies dans des mesures sanitaires, comme le nettoyage des surfaces fréquemment touchées, l'ajout de postes de nettoyage des mains et l'approvisionnement en masques.

OBJECTIFS

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Santé, les titulaires de droits autochtones et les partenaires en éducation – y compris les enseignants, les parents et les directions d'école –, a préparé le présent document dans le but d'énoncer les exigences et les principes relatifs à l'établissement de milieux d'apprentissage sains. Les directives détaillées contenues dans le présent document s'appuient sur le document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#), que le Bureau du médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et le BC Centre for Disease Control (BCCDC) ont préparé dans le but de munir les écoles de solides mesures préventives contre la transmission de la COVID-19.

Ces directives s'adressent au personnel des écoles primaires, intermédiaires et secondaires, aux élèves, aux parents, aux gardiens, aux administrateurs et aux membres de la communauté scolaire. Elles ont pour but :

- de les informer des mesures de santé publique en vigueur et du rôle de celles-ci dans l'établissement de milieux scolaires sains;
- de leur expliquer leurs rôles et leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité dans les écoles.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Toutes les écoles doivent respecter les normes, les directives et les protocoles du BC Centre for Disease Control et de [WorkSafeBC](#).
- Les directives de santé et sécurité énoncées dans le présent document sont un complément aux lignes directrices du BC Centre for Disease Control et de WorkSafeBC.
- Les conseils scolaires et les autorités scolaires indépendantes (les « autorités scolaires ») doivent se doter, avant le début de l'année scolaire 2020-2021, d'un plan de reprise établissant leur

approche pour le mois de septembre. Ce plan de reprise contiendra un plan de santé et de sécurité respectant les directives établies dans le document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#) et abordera les éléments de santé et de sécurité détaillés ci-après.

- Parallèlement aux mesures de santé et de sécurité, les écoles mettront en œuvre des mesures de sécurité psychologique et des pratiques axées sur les traumatismes.
- Une communication efficace et soutenue entre les directions d'école, les partenaires communautaires, les parents, les gardiens, les élèves, les syndicats et les employés sera un ingrédient essentiel à la mise en œuvre des présentes directives.

L'approche en cinq stades de la Colombie-Britannique

L'approche en cinq stades pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année définit les attentes relatives à l'enseignement dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires de la Colombie-Britannique durant la pandémie de COVID-19. Cette approche vise à maximiser l'enseignement en classe pour tous les élèves dans le respect des directives du document [COVID-19 Public Health Guidance for K-12 School Settings](#). Les quatre principes directeurs de l'approche sont les suivants :

- Assurer un milieu sain et sûr pour tous les élèves, pour leurs familles et pour les employés.
- Assurer la prestation des services requis pour le soutien des enfants des travailleurs essentiels.
- Fournir un soutien aux élèves vulnérables susceptibles de nécessiter une assistance particulière.
- Assurer la continuité des activités d'apprentissage pour tous les élèves.

L'approche permet d'ajuster les méthodes d'enseignement en fonction du risque posé par la COVID-19 en Colombie-Britannique. Les écoles passeront d'un stade à l'autre si nécessaire, conformément aux directives de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et du BC Centre for Disease Control.

Bien que la Colombie-Britannique ait annoncé un retour à l'enseignement en classe au stade 2 pour septembre 2020, les autorités scolaires doivent disposer de plans qui leur permettront de passer d'un stade à l'autre sur demande.

| STADE 1 | STADE 2 | STADE 3 | STADE 4 | STADE 5 |
|--|--|---|---|--|
| Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : S.O. ▪ Intermédiaire : S.O. ▪ Secondaire : S.O. | Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 60 ▪ Intermédiaire : 60 ▪ Secondaire : 120 | Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 30 ▪ Intermédiaire : 30 ▪ Secondaire : 60 | Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 30 ▪ Intermédiaire : 30 ▪ Secondaire : 30 | Taille des groupes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : 0 ▪ Intermédiaire : 0 ▪ Secondaire : 0 |
| CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans objet | CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans objet | CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % dans toutes les écoles | CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 % dans toutes les écoles | CIBLES DE DENSITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 % dans toutes les écoles |
| ENSEIGNEMENT EN CLASSE | ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour tous les élèves, avec un | ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour : | ENSEIGNEMENT EN CLASSE Temps plein pour : | ENSEIGNEMENT EN CLASSE Suspension de l'enseignement en |

| | | | | |
|--|---|--|---|-------------------------------------|
| <p>Temps plein pour tous les élèves, à tous les niveaux.</p> | <p>temps maximum d'enseignement en respectant les limites du groupe-classe.</p> <p>L'apprentissage autonome complète l'enseignement en classe, si nécessaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les enfants de travailleurs essentiels; ▪ les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes; ▪ les élèves nécessitant un soutien supplémentaire. <p>Instruction en classe pour tous les autres élèves avec, un temps maximum d'enseignement en respectant les limites du groupe-classe.</p> <p>L'apprentissage autonome et l'apprentissage à distance complètent l'enseignement en classe.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les enfants de travailleurs essentiels; ▪ les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes; ▪ les élèves nécessitant un soutien supplémentaire. <p>Apprentissage à distance pour tous les autres élèves.</p> | <p>classe pour tous les élèves.</p> |
|--|---|--|---|-------------------------------------|

Remarque : Le stade 1 est un retour à la normale. Le stade 5 est une suspension complète de tout enseignement en classe. Les présentes directives en matière de santé et de sécurité s'appliquent donc essentiellement aux stades 2, 3 et 4, à moins d'avis contraire.

Groupes-classes et distanciation physique

La diminution du nombre de contacts rapprochés qu'une personne peut avoir durant une journée demeure un élément clé de la stratégie de lutte contre la pandémie de COVID-19 en Colombie-Britannique. Dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires, cette diminution passe par deux approches différentes mais complémentaires : les groupes-classes et la distanciation physique.

GROUPES-CLASSES

Un groupe-classe est composé d'élèves et de membres du personnel qui restent ensemble tout au long d'une période scolaire (p. ex. un trimestre, un semestre ou une année scolaire) et qui auront la majorité de leurs interactions entre eux. Un groupe-classe peut être composé d'une seule classe d'élèves avec leur enseignant, de plusieurs classes qui se réunissent à l'occasion pour des activités d'apprentissage supplémentaires ou d'un groupe d'élèves du secondaire suivant les mêmes cours.

- **Au stade 2**, les membres d'un groupe-classe doivent réduire au minimum les contacts physiques entre eux.

- **Aux stades 3 et 4**, les membres du personnel et les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent maintenir une distance physique en tout temps (même s'ils appartiennent au même groupe-classe).¹

Les groupes-classes répondent à une mesure de santé publique recommandée dans le but de réduire les risques de transmission de la COVID-19.

L'organisation des élèves et du personnel en groupes-classes réduit le nombre de personnes avec lesquelles chaque élève est en interaction et, de ce fait, l'exposition à la COVID-19. Elle facilite également la recherche des contacts s'il y a un cas confirmé dans un milieu scolaire.

Taille maximale des groupes-classes (élèves et personnel)

| STADE 1 | STADE 2 | STADE 3 | STADE 4 | STADE 5 |
|---|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : aucune limite • Intermédiaire : aucune limite • Secondaire : aucune limite | <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 60 • Intermédiaire : 60 • Secondaire : 120 | <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 30 • Intermédiaire : 30 • Secondaire : 60 | <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 30 • Intermédiaire : 30 • Secondaire : 30 | <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 0 • Intermédiaire : 0 • Secondaire : 0 |

Des exemples de groupes-classes à l'école primaire, intermédiaire et secondaire sont proposés dans le [site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique \(en anglais\)](#). Consulter l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour obtenir des informations plus détaillées.

¹ Les exigences relatives à la santé et la sécurité à chaque stade peuvent être modifiées consécutivement à de nouvelles directives de santé publique de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et du BC Centre for Disease Control.

Les médecins-hygiénistes de la province ont établi les limites de taille des groupes-classes en tenant compte des facteurs ci-dessous.

- Par comparaison à d'autres milieux communautaires, les écoles sont considérées comme des « environnements contrôlés », en ce sens que des mesures de sécurité exhaustives y sont appliquées et qu'elles sont fréquentées par les mêmes personnes en nombre limité, en majorité des enfants qui présentent un moindre risque de transmission de la COVID-19. Ensemble, ces facteurs font en sorte qu'il est moins risqué de réunir un grand nombre d'enfants et de jeunes dans les écoles.
- La réunion du plus grand nombre possible d'élèves à l'école en maximisant le temps d'instruction en classe dans un environnement d'apprentissage plus proche de la normale comporte des avantages pédagogiques, sociaux et affectifs : diminution des écarts d'apprentissage, augmentation des interactions et du soutien entre pairs et réduction de l'isolement.
- L'approche pédagogique type en Colombie-Britannique (c.-à-d. un enseignant avec le même groupe d'élèves au primaire, plusieurs enseignants et groupes variables au secondaire).
- La faible prévalence communautaire actuelle de la COVID-19 en Colombie-Britannique, en particulier chez les enfants d'âge scolaire.
- Les capacités de la province relativement à la recherche des contacts et au dépistage.

Les groupes-classes seront plus petits au primaire, puisque les jeunes enfants ont plus de difficulté à maintenir la distance physique que les élèves du secondaire, ces derniers étant plus capables d'éviter les contacts physiques, de pratiquer une bonne hygiène des mains et de reconnaître les symptômes de COVID-19. En outre, les grands groupes-classes du secondaire procurent la souplesse qui permet de répondre aux besoins d'apprentissage diversifiés des élèves.

Dans de rares circonstances, et sous réserve de l'approbation du Ministère, les autorités scolaires peuvent demander une dérogation quant à la taille des groupes-classes définie dans l'approche en cinq stades du système d'éducation. Une telle dérogation s'applique à une école en particulier et est fondée sur d'importantes considérations opérationnelles pour l'école ou le conseil scolaire. L'augmentation de la taille des groupes-classes doit être relativement faible (p. ex. une augmentation de 60 à 62) et être mise en œuvre dans le respect de toutes les autres mesures de santé et de sécurité obligatoires. **L'autorité scolaire doit justifier sa demande et inclure une recommandation de son médecin-hygiéniste dans le stade 2 de son plan de reprise soumis au ministère de l'Éducation. Avant de déposer une telle demande, l'autorité scolaire doit en discuter avec son médecin-hygiéniste et le personnel scolaire.**

INTERACTION AVEC LES GROUPES-CLASSES

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'adultes (employés et autres) appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un environnement positif, sain et sécuritaire.

Les personnes qui interagissent avec un groupe-classe auquel elles n'appartiennent pas doivent y pratiquer la distanciation physique. Par exemple, un éducateur itinérant, un enseignant sur appel, un

travailleur de soutien autochtone, un stagiaire en enseignement ou un spécialiste du conseil scolaire peut travailler avec plusieurs groupes-classes, mais en conservant une distance physique avec les élèves et les autres membres du personnel. Dans une école primaire ou secondaire, deux groupes-classes peuvent occuper simultanément le même espace d'apprentissage si une distance de deux mètres peut être conservée entre les personnes appartenant à des groupes-classes différents. Voir la section [Personnel itinérant et spécialistes](#) pour obtenir des directives supplémentaires.

Certains élèves souhaiteront sans doute socialiser avec des pairs n'appartenant pas à leur groupe-classe pendant les pauses (récréation ou repas du midi). Ce type d'interaction demande un encadrement différent selon qu'il a lieu au primaire ou au secondaire. Les écoles doivent communiquer et expliquer clairement aux élèves les règles de cet encadrement.

Élèves du primaire

- Les élèves qui interagissent avec des pairs n'appartenant pas à leur groupe-classe doivent :
 - réduire au minimum les contacts physiques à l'extérieur;
 - maintenir une distance physique de deux mètres à l'intérieur. Dans l'impossibilité de pratiquer la distanciation physique, l'élève doit se limiter à son groupe-classe pour ce qui est de ses rapports sociaux, ou se rendre à un endroit où la distance physique recommandée peut être respectée.

Les élèves d'âge primaire ont plus de difficulté à maintenir une distance physique de façon soutenue. Les risques sont moins grands à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Élèves de niveau intermédiaire et secondaire

- Les élèves doivent maintenir une distance physique de deux mètres dans leurs interactions avec des pairs n'appartenant pas à leur groupe-classe.
- On attend des élèves de niveau intermédiaire et secondaire capables de respecter les directives relatives au maintien de la distanciation physique à ce qu'ils le fassent lorsque cela leur est demandé. Dans l'impossibilité de pratiquer la distanciation physique, l'élève doit se limiter à son groupe-classe pour ce qui est de ses rapports sociaux, ou se rendre à un endroit où la distance physique recommandée peut être respectée.

PERSONNEL ITINÉRANT ET SPÉCIALISTES

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'employés appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un milieu positif, sain et sécuritaire.

Pour réduire les interactions entre les élèves et le personnel, les conseils scolaires et les écoles doivent jumeler, dans la mesure du possible, les membres du personnel avec un groupe-classe spécifique, sans négliger pour autant le soutien aux élèves nécessitant une aide spécialisée. Par exemple, un aide-enseignant pourrait être affecté à un groupe-classe où il interviendrait auprès d'un ou de plusieurs élèves, ou encore un enseignant sur appel ou un stagiaire en enseignement pourrait être affecté à un groupe-classe si un poste de plus longue durée lui était offert dans une école. Les écoles et les conseils scolaires

doivent tenir compte des limites imposées à la taille des groupes-classes au moment d'affecter leur personnel aux groupes-classes.

Les membres du personnel qui interagissent avec un groupe-classe auquel ils n'appartiennent pas doivent pratiquer la distanciation physique avec celui-ci. Par exemple, un aide-enseignant ou un conseiller peut travailler avec des élèves de plusieurs groupes-classes, à condition de maintenir la distance physique recommandée avec les élèves et les autres membres du personnel.

Dans les situations où un membre du personnel ne peut pratiquer la distanciation physique avec un groupe-classe auquel il n'appartient pas, d'autres mesures doivent être envisagées, comme le réaménagement des locaux, l'aménagement d'un autre espace permettant la distanciation physique, l'installation d'une barrière transparente ou des services virtuels.

Dans les situations où un membre du personnel interagit avec des personnes n'appartenant pas à son groupe-classe, où la distance physique recommandée ne peut être maintenue de façon constante et où aucune des stratégies décrites ci-dessus ne fonctionne, le membre du personnel doit porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical devrait être adjoint). Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel. Consultez l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour obtenir des informations plus détaillées.

DISTANCIATION PHYSIQUE

Les exigences en matière de distanciation physique ne sont pas les mêmes aux stades 2, 3 et 4.

| STADE 2 | STADE 3 | STADE 4 |
|---|--|---------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Distance physique (2 m) pour le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire qui interagissent hors de leur groupe-classe.▪ Distance physique (2 m) pour les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur. | <ul style="list-style-type: none">▪ Distance physique (2 m) pour le personnel et les élèves de niveau intermédiaire et secondaire en tout temps.▪ Distance physique (2 m) pour les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur. | |

Nous recommandons les stratégies suivantes pour que les élèves et le personnel répondent aux exigences de distanciation physique :

- Éviter les salutations avec contact (p. ex. accolades ou poignées de main).
- Rappeler régulièrement aux élèves de ne pas toucher à tout avec leurs mains. Utiliser au besoin des supports visuels, des affiches, des rappels, des vidéos de démonstration, etc.
- Aménager autant d'espace que possible entre les élèves et le personnel. Voici quelques suggestions.
 - Réaménager les classes et les milieux d'apprentissage de façon à réserver une distance suffisante entre les élèves et les adultes (p. ex. essayer différentes dispositions des bureaux et des tables).

- Disposer les bureaux et les tables de manière que les élèves ne soient pas face à face, et attribuer une place à chaque élève.
- Entreposer l'équipement excédentaire (p. ex. l'équipement qui ne sera pas utilisé durant la pandémie) afin de dégager plus d'espace dans l'école.
- Envisager des stratégies pour éviter la formation de foules aux heures d'arrivée et de départ des élèves.
- Échelonner les périodes de récréation, de collation, de dîner et de transition dans les classes pour laisser plus d'espace à tout le monde.
- Amener plus souvent les élèves à l'extérieur.
 - Organiser des activités d'apprentissage à l'extérieur, y compris des collations, des activités axées sur les lieux et des activités non structurées.
 - Déplacer à l'extérieur les activités physiques, notamment les cours d'éducation physique et santé.
- Multiplier les activités individuelles ou les activités qui laissent plus d'espace entre les élèves et le personnel.
 - Au primaire, adapter les activités de groupe pour réduire au minimum les contacts et le nombre d'accessoires partagés.
 - Proposer des objets à manipuler et des accessoires favorables au jeu individuel et faciles à nettoyer qui permettent d'éviter les contacts de main à main et la contamination croisée.
 - S'approvisionner en quantités adéquates de matériel fréquemment manipulé, comme les crayons ou les fournitures d'arts plastiques, afin de réduire au minimum les échanges entre les enfants.
 - Pour les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire, réduire au minimum les activités de groupe et éviter les activités qui nécessitent un contact physique.
 - Remarque : les directives visant les cours et les matières qui comportent généralement un nombre important d'activités de groupe (p. ex. les programmes culinaires) se trouvent à la section [Programmes d'études, programmes et activités](#).
- Gérer le flux de personnes dans les aires communes, comme les couloirs et les espaces de casiers, de manière à éviter la formation de foules et à faciliter le passage.
- Utiliser des marques au sol et des affiches pour guider la circulation dans l'école. Par exemple, des couloirs à sens unique et des portes réservées à l'entrée ou à la sortie. Il faut toutefois conserver le nombre nécessaire de sorties de secours et respecter les normes d'évacuation en cas d'incendie.
- Relayer les directives de distanciation physique dans plusieurs formats pour en faciliter la compréhension (représentation et supports visuels, rappels, vidéos de démonstration, affiches, vidéos en langage des signes, etc.)
- Installer des barrières transparentes aux endroits où la distance physique recommandée ne peut être constamment maintenue, ainsi que pour protéger les membres du personnel qui interagissent avec de nombreuses personnes n'appartenant pas à leur groupe-classe. Par exemple, devant le bureau du secrétariat, au comptoir d'emprunt de la bibliothèque ou au point

de distribution de la cafétéria. Consulter les [directives de conception de barrières sanitaires de WorkSafeBC \(en anglais\)](#) pour obtenir des renseignements plus détaillés.

SOUTIEN DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET DES ÉLÈVES AYANT DES APTITUDES DIFFÉRENTES

Attentes à l'égard des conseils scolaires et des écoles

Les autorités scolaires doivent mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité favorables à l'inclusion des élèves handicapés et des élèves ayant des aptitudes différentes.

Pour ce faire, les autorités scolaires s'assureront de la continuité, à tous les stades, du soutien et des services normalement offerts aux élèves handicapés, aux élèves ayant des aptitudes différentes et aux élèves ayant des troubles médicaux complexes. Cette démarche nécessitera une évaluation régulière des besoins, dont le but sera de cerner le soutien nécessaire à l'élève et à sa famille.

Il faut éviter d'exclure du groupe-classe les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes qui ne sont pas capables de respecter la distance physique recommandée. Des mesures de prévention et de contrôle de l'exposition doivent plutôt être mises sur pied pour aider l'élève à accéder à l'enseignement au sein de son groupe-classe (p. ex. l'assignation des places, les rappels, les aides visuelles, la sensibilisation à l'aide de vidéos de démonstration et les récits de cas vécus)

Les autorités scolaires doivent veiller à ce que l'organisation des groupes-classes permette la poursuite des objectifs du PAP des élèves, respecte les principes d'équité et d'inclusion et n'entraîne pas de ségrégation dans les milieux d'apprentissage.

La plupart des élèves handicapés, des élèves ayant des aptitudes différentes et des élèves ayant des troubles médicaux complexes ne présentent pas un risque plus élevé de contracter la COVID-19. Pour obtenir des directives visant les enfants immunodéprimés (p. ex. les élèves récemment greffés d'un organe, ceux qui suivent un traitement de chimiothérapie ou ceux atteints d'une maladie affectant le système immunitaire), veuillez consulter la section [Élèves immunodéprimés](#) dans le chapitre Présences des employés et des élèves.

Les exigences en matière de distanciation physique conjuguées à des contraintes d'espace peuvent imposer une réduction du nombre de personnes présentes dans les écoles secondaires, en particulier les grandes écoles. Les écoles secondaires dans cette situation doivent accueillir en priorité les élèves qui bénéficieront le plus d'un soutien en personne et les élèves ayant des besoins particuliers.

Exemples d'élèves nécessitant un soutien supplémentaire :

- certains enfants et certains jeunes pris en charge;
- les élèves qui ne répondent pas encore aux attentes en matière de littératie;
- les élèves qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme secondaire;
- les élèves qui nécessitent un soutien en santé mentale ou en toxicomanie;
- les élèves qui souffrent de troubles médicaux graves;
- les élèves à risque en raison de leur situation familiale;
- les élèves handicapés qui sont déstabilisés en raison de changements dans leur routine.

Directives à l'intention des membres du personnel susceptibles d'avoir des contacts physiques avec des élèves handicapés ou ayant des aptitudes différentes

Le travail avec les élèves handicapés et les élèves ayant des aptitudes différentes demande souvent une proximité ou un contact physique avec ceux-ci.

Les membres du personnel à proximité physique d'un élève appartenant à leur groupe-classe ne sont pas tenus de porter d'équipement de protection individuelle, comme un masque et des gants, autre que l'équipement qu'ils portent pour les soins personnels quotidiens faisant partie de leurs tâches courantes (p. ex. gants de toilette).

En revanche, les personnes qui ne peuvent maintenir la distance physique recommandée avec une personne n'appartenant pas à leur groupe-classe doivent porter un masque non médical. En d'autres termes, les membres du personnel sont tenus de porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint) lorsqu'ils travaillent hors de leur groupe-classe et lorsque la distance physique recommandée ne peut être maintenue.

Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel.

Le port à l'école d'un masque non médical, d'un couvre-visage ou d'une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint) dans des conditions autres que celles décrites ci-dessus est un choix personnel qui doit être respecté.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section [Équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#).

RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS À L'ÉCOLE

Les rassemblements scolaires doivent être réduits au minimum. Les écoles devraient envisager des moyens d'organiser leurs rassemblements et leurs grandes réunions sur une plateforme en ligne. Lorsqu'il est nécessaire de réunir de grands groupes de personnes à l'école, les directives ci-après doivent être suivies :

- Les rassemblements doivent avoir lieu au sein d'un groupe-classe.
 - Les rassemblements ne doivent pas dépasser la taille maximum du groupe-classe (soit les élèves et le personnel appartenant au groupe-classe), plus le nombre minimum de personnes supplémentaires (p. ex. des membres du personnel scolaire ou des visiteurs) requis pour l'atteinte de l'objectif et du résultat prévu du rassemblement. Le nombre de personnes supplémentaires doit être réduit au minimum, et ces personnes doivent maintenir la distance physique recommandée.
- Il est recommandé de tenir en ligne les réunions de personnel où se rencontrent des membres de groupes-classes différents. Si cela est impossible, les membres du personnel peuvent se réunir en maintenant la distance physique recommandée.
- Les événements interécoles à participation en personne (compétitions, tournois, festivals, etc.) sont suspendus pour l'instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire.

EFFETS PERSONNELS

Les membres du personnel et les élèves peuvent toujours apporter des effets personnels à l'école. On doit toutefois leur rappeler de n'apporter que le strict nécessaire (p. ex. un sac à dos, des vêtements, des fournitures scolaires ou une bouteille d'eau).

Les élèves peuvent toujours utiliser leur casier, car il est préférable que les effets personnels soient rangés dans un casier plutôt que laissés dans les salles de classe ou emportés partout dans l'école. Il est recommandé de ne pas partager l'espace dans les casiers. Si cela est impossible, un casier devrait être assigné à des élèves du même groupe-classe. Les écoles doivent mettre sur pied des stratégies de gestion du flux des élèves dans les secteurs de casiers, de manière à éviter la formation de foules et à faciliter le passage.

Les membres du personnel et les élèves ne doivent pas échanger leurs effets personnels (appareils électroniques, accessoires d'écriture, etc.)

La direction de l'école peut prendre toute mesure supplémentaire jugée nécessaire, par exemple :

- étiqueter les effets personnels afin d'éviter les échanges accidentels.

Aliments et boissons

- Les écoles doivent continuer de recommander aux élèves de ne pas partager leurs boissons et leurs aliments.
- Pour l'instant, la distribution parmi les élèves de mets faits à la maison (p. ex. un gâteau d'anniversaire ou la vente de pâtisseries maison) est interdite.

Veillez noter que des directives différentes s'appliquent aux aliments préparés dans les écoles (p. ex. dans un programme d'art culinaire) ou par les services alimentaires scolaires (p. ex. à la cafétéria). Ces directives sont décrites dans la section [Programmes d'études, programmes et activités](#).

À l'heure actuelle, rien ne prouve que le virus de la COVID-19 se transmette par l'intermédiaire des manuels scolaires, du papier ou d'autres produits à base de papier. Il n'est donc pas nécessaire de restreindre la distribution ou l'échange de livres ou de ressources éducatives en papier en raison de la COVID-19.

Transport des élèves en autobus

Les stratégies suivantes sont recommandées pour le transport des élèves en autobus :

- Les autobus scolaires doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#). [Transports Canada](#) propose également des directives à cet égard.
- Les chauffeurs d'autobus doivent se laver fréquemment les mains, y compris avant et après chaque trajet. Il leur est recommandé de se désinfecter régulièrement les mains avec un désinfectant contenant 60 % d'alcool ou plus pendant les trajets.
- Les chauffeurs d'autobus en fonction doivent porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint) lorsqu'ils ne peuvent maintenir la distance physique recommandée ou être protégés par une barrière sanitaire.
 - Les écoles mettront des masques non médicaux et des visières à la disposition du personnel.
 - Consultez la section [Soutien des élèves handicapés et des élèves ayant des aptitudes différentes](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de sécurité concernant le personnel appelé à être en contact physique avec les élèves.
- Les parents et les gardiens doivent vérifier quotidiennement la présence de symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires infectieuses chez leur enfant avant d'envoyer celui-ci à l'école. **Les enfants qui présentent des symptômes ne doivent pas monter dans l'autobus ni se rendre à l'école.**
- Les élèves doivent se laver les mains avant de quitter la maison pour prendre l'autobus, lorsqu'ils quittent l'école avant de prendre l'autobus et lorsqu'ils rentrent à la maison.
- Les aires d'attente des autobus doivent être configurées de manière à éviter la formation de foules et à permettre une distance physique de deux mètres (p. ex. au moyen de marquage au ruban adhésif sur la chaussée).
 - Les écoles doivent fournir un soutien aux élèves incapables de respecter les recommandations en matière de distanciation physique.
- Le port du masque dans l'autobus est obligatoire pour les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire. Les élèves qui ne peuvent porter de masque pour des raisons médicales en seront exemptés. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la section [Équipement de protection individuelle](#).
- Le masque non médical n'est pas recommandé pour les élèves du primaire. Chez ces élèves, le port du masque augmente le risque que ceux-ci se touchent le visage et les yeux. En outre, ces élèves ont besoin d'aide pour mettre et enlever adéquatement leur masque, ce qui nécessite un contact rapproché avec un membre du personnel de l'école.

Les stratégies suivantes sont recommandées pour réduire au minimum les contacts rapprochés dans les autobus scolaires :

- Assigner les sièges dans l'autobus.
 - Les écoles et les conseils scolaires doivent tenir à jour une liste des passagers et de l'attribution des sièges, qu'ils pourront fournir aux autorités sanitaires pour une éventuelle recherche des contacts.

- L'attribution des sièges peut être modifiée si la santé et la sécurité des élèves en dépendent (p. ex. des adaptations pour les enfants handicapés ou des arrangements attribuables à des problèmes de comportement)
- Prendre en considération l'ordre dans lequel les élèves montent et descendent de l'autobus, afin de faciliter le remplissage des sièges de l'arrière vers l'avant, et la sortie de l'autobus en commençant par les sièges avant.
- Si l'espace le permet, chaque élève aura son propre siège (sauf s'il est accompagné d'un membre de son ménage) et se placera de manière à être décalé par rapport aux personnes à côté de lui, ainsi que devant et derrière lui.

D'autres mesures relatives au transport scolaire sont suggérées ci-après :

- Installer une barrière sanitaire transparente séparant le chauffeur et les élèves. On trouve dans le [Document d'orientation conjoint Transports Canada et Comité technique de la norme CSA D250 sur les autobus scolaires](#) d'autres considérations en matière de sécurité relatives à l'installation d'une barrière sanitaire.
- Encourager l'utilisation de véhicules privés et le transport actif (vélo, marche, etc.) pour réduire la densité dans le système de transport scolaire.
- Consultez la section [Excursions scolaires](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de sécurité relatives aux excursions scolaires.

Nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection à fréquence régulière sont des moyens efficaces de prévenir la transmission de la COVID-19 par les objets et les surfaces contaminés. Les écoles doivent être nettoyées et désinfectées conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#).

DÉFINITIONS

Nettoyage : l'enlèvement physique des saletés visibles (p. ex. la poussière, la terre, le sang et le mucus). Le nettoyage enlève mais ne tue pas les virus et les bactéries. On nettoie avec de l'eau, des détergents et une bonne friction avec un chiffon. Les surfaces sales doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Désinfection : l'élimination des virus et des bactéries. On applique un désinfectant sur des objets, jamais sur le corps humain.

PRODUITS ET PROCÉDURES

Pour le **nettoyage**, employez de l'eau et du détergent (p. ex. du savon à vaisselle liquide) ou des lingettes de nettoyage ordinaires vendues dans le commerce, ainsi que de bonnes pratiques de nettoyage physique (p. ex. le récurage vigoureux des surfaces). Pour les surfaces difficiles d'accès, utilisez une brosse et rincez soigneusement avant de procéder à la désinfection.

Pour la **désinfection**, utilisez des désinfectants ordinaires vendus dans le commerce, comme des lingettes désinfectantes prêtes à l'emploi et des solutions préparées (sans dilution). Pour en savoir plus, consultez les [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#).

Pour une liste des marques et des produits de désinfection, consultez la page Web [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#).

Suivre les procédures de nettoyage et de désinfection ci-dessous.

- Il faut éliminer ou utiliser moins souvent :
 - les objets fréquemment touchés et difficiles à nettoyer (p. ex. les objets en tissu ou en matériau mou et les jouets en peluche);
 - l'équipement mis en commun (distribuez plutôt aux élèves des trousse individuelles ou pour petits groupes, si possible).
- Il faut nettoyer et désinfecter l'équipement et les objets mis en commun conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection des lieux publics du BCCDC \(en anglais\)](#).
- Il faut toujours se laver les mains avant et après la manipulation des objets mis en commun.
- Il faut nettoyer dès que possible et entre les utilisations par différents enfants les objets et les surfaces que les enfants ont touchés avec leur bouche ou qui ont été en contact avec des fluides corporels.
- Il est possible de nettoyer et désinfecter au lave-vaisselle, avec un cycle de rinçage à chaud, les articles qui vont au lave-vaisselle.

FRÉQUENCE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Les fréquences de nettoyage et de désinfection recommandées sont les suivantes :

- Nettoyage standard et désinfection des locaux au moins **une fois par période de 24 heures**, y compris les objets utilisés par un seul élève, comme les pupitres individuels.
- En plus de la procédure qui précède, nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins **deux fois par période de 24 heures, y compris au moins une fois pendant les heures d'ouverture de l'école** (voir la section [Surfaces fréquemment touchées](#) pour des exemples de ces types de surfaces).
- Nettoyage et désinfection de toute surface sale.
- Vidange quotidienne des poubelles.

Les directives de nettoyage et de désinfection ci-dessus s'appliquent également lorsque des groupes-classes différents utilisent le même espace (salle de classe, gymnase, local d'art, laboratoire d'économie domestique ou de sciences, etc.), ou lorsque la composition d'un groupe-classe change à la fin d'une période scolaire.

SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES

Les surfaces fréquemment touchées sont énumérées ci-dessous.

- Poignées de porte, interrupteurs, mains courantes, poignées de robinet, chasses de toilette, tables, pupitres et chaises utilisés par plusieurs élèves, fontaines d'eau.
 - Les fontaines d'eau doivent demeurer utilisables, car l'accès à l'eau ne doit pas être restreint. On doit conseiller aux élèves et aux membres du personnel d'apporter leur propre bouteille d'eau. Les élèves et les membres du personnel qui boivent à une fontaine d'eau doivent se laver les mains avant et après l'utilisation, et ne pas toucher la

fontaine avec leur bouche. Les fontaines d'eau doivent être considérées comme une surface fréquemment touchée et nettoyées en conséquence.

- Accessoires pédagogiques et objets à manipuler mis en commun.
- Équipements mis en commun (claviers d'ordinateur et tablettes, verrerie et équipement d'essai des laboratoires de sciences, équipement de cuisine des programmes culinaires, machines à coudre et équipement de couture des programmes d'économie domestique, etc.)
- Appareils électroménagers (le personnel et les élèves peuvent utiliser les micro-ondes, les réfrigérateurs, les cafetières, les photocopieurs, les plastifieuses et autres appareils semblables, mais ces appareils doivent être traités comme des surfaces fréquemment touchées).

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES FLUIDES CORPORELS

Les procédures recommandées de nettoyage et de désinfection des fluides corporels (p. ex. l'écoulement nasal, les vomissures, les selles et l'urine) sont les suivantes :

- Porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des fluides corporels.
- Se laver les mains avant de mettre les gants et après les avoir enlevés.
- Observer les procédures de santé et de sécurité courantes et porter un ÉPI (p. ex. des gants et des manchons en Kevlar) pour le sang et les fluides corporels (attribuables notamment à l'élimination des déchets de l'organisme, aux crachats et aux morsures).

LESSIVE

Les procédures recommandées pour la lessive (p. ex. dans les cours d'économie domestique et d'éducation physique et santé, et dans les programmes d'autonomisation) sont les suivantes :

- Déposer le linge sale dans un panier à linge muni d'une doublure en plastique.
- Éviter de secouer le linge sale.
- Respecter le protocole en matière d'hygiène pour le port des gants, avant de les mettre et après les avoir enlevés. Le port des gants est facultatif et aucun autre ÉPI n'est requis.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après avoir enlevé les gants.
- Laver le linge avec du savon à lessive ordinaire et à l'eau chaude (60-90 °C).

Accès des visiteurs et utilisations des lieux

STADE 2

L'accès pendant les heures d'ouverture de l'école devrait être accordé en priorité aux visiteurs qui participent à des activités de soutien à l'apprentissage et au bien-être des élèves (p. ex. les stagiaires en enseignement, les infirmières en santé publique et les bénévoles des programmes de repas).

Il incombe aux écoles de faire en sorte que les visiteurs soient informés des protocoles et des exigences en matière de santé et de sécurité avant leur entrée à l'école.

- Les écoles sont tenues de vérifier si les visiteurs ont dûment procédé à un examen de santé quotidien avant leur entrée dans l'école.
- Les écoles doivent tenir un registre indiquant la date, le nom et les coordonnées de chaque visiteur entré dans l'école.
 - Il est suggéré aux écoles d'inclure, dans leur registre des visiteurs, une case que le visiteur pourra cocher pour confirmer qu'il a effectué son examen de santé quotidien.

L'utilisation des locaux de l'école pour des activités associatives et de quartier hors des heures d'ouverture est autorisée, à condition que les mesures générales de santé et de sécurité en vigueur soient respectées.

- Limiter les rassemblements à un maximum de 50 personnes, conformément à l'ordonnance [Gatherings and Events Order](#) de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique. Le BC Centre for Disease Control fournit des renseignements supplémentaires sur les [rassemblements et les événements \(en anglais\)](#) dans les milieux associatifs.
- Veiller à l'hygiène des mains.
- Observer les règles en matière d'hygiène respiratoire.
- Assurer le respect des règles de distanciation physique chez les jeunes et les adultes.
- Faire en sorte que les participants restent à la maison s'ils se sentent malades.
- Limiter l'accès à la partie de l'école utilisée pour l'activité.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces et de l'équipement utilisés lors d'activités associatives ou de quartier avant le retour des élèves et du personnel.
 - Le nettoyage subséquent à une utilisation de l'école pour des activités hors-école ne se substitue pas au nettoyage courant de l'école décrit précédemment.
 - Les écoles peuvent demander aux utilisateurs hors-école d'apporter leur propre équipement.

STADES 3 et 4

L'accès des visiteurs pendant les heures d'instruction est réduit. Aucune utilisation non essentielle des installations scolaires à des fins associatives ou de quartier après les heures d'ouverture n'est permise (à la discrétion du conseil scolaire ou de l'autorité scolaire indépendante).

Présences des employés et des élèves

Les conseils scolaires et les écoles doivent mettre sur pied, avec leur médecin-hygiéniste local, des politiques et des procédures concernant le signalement, aux autorités sanitaires ou au médecin-hygiéniste local, des taux élevés d'absentéisme chez le personnel et les élèves en raison de symptômes apparentés à ceux de la grippe. Les écoles et les conseils scolaires doivent aviser leur médecin-hygiéniste local si le taux d'absentéisme dépasse 10 pour cent chez le personnel ou les élèves. Ce signalement est utile pour la détection précoce des foyers d'infection et des éclosions.

Pour que la fréquentation scolaire des élèves demeure à son maximum, il sera essentiel de relayer des communications et un message cohérents qui rassureront les parents et les gardiens en leur faisant

comprendre que l'école est un endroit sûr où de rigoureuses mesures de santé et de sécurité sont mises en œuvre. Pour en savoir plus, consultez la section [Communications, formation et orientation](#).

Les autorités scolaires doivent faire preuve de compréhension à l'endroit des familles et des communautés autochtones qui prennent des mesures de sécurité supplémentaires durant la pandémie, ce qui peut signifier que certains élèves ne pourront pas bénéficier de l'instruction en personne, même si les écoles retournent à leur fonctionnement normal.

ÉLÈVES IMMUNODÉPRIMÉS

La médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et le BC Centre for Disease Control sont d'avis que la plupart des enfants immunodéprimés peuvent retourner dans les classes où des mesures sanitaires ont été mises sur pied. L'isolement préventif, qui est évalué cas par cas, n'est recommandé qu'aux enfants gravement immunodéprimés.

Les conseils scolaires et les écoles doivent consulter les documents [BCCDC Guidelines for Children with Immune Suppression](#) et [BCCDC Guidance for Families of Immunocompromised Children in School and Group Gatherings](#) et transmettre ceux-ci aux familles d'enfants immunodéprimés.

La recommandation de la médecin-hygiéniste en chef et du BCCDC en ce qui concerne les parents et les gardiens d'enfants ayant des problèmes de santé complexes ou des facteurs de risques sous-jacents, ainsi que les parents et les gardiens eux-mêmes immunodéprimés, est de consulter leur prestataire de soins de santé afin que celui-ci évalue le risque lié au retour en classe de l'enfant. Les parents et les gardiens qui ne souhaitent pas que leur enfant suive un enseignement en classe et qui ne veulent pas non plus l'inscrire à un programme d'apprentissage réparti ou de scolarisation à domicile doivent obtenir l'avis d'un médecin justifiant la nécessité d'un arrangement pour des raisons de santé. Les autorités scolaires doivent collaborer avec ces familles pour assurer la continuité de l'éducation et du soutien.

- **Si l'enseignement en classe est recommandé pour l'enfant** : les écoles et les conseils scolaires élaborent, de concert avec les parents ou les gardiens, un plan offrant des possibilités d'apprentissage encadrées par des mesures préventives appropriées.
- **Si l'enseignement en classe n'est pas recommandé pour l'enfant** : les écoles et les conseils scolaires élaborent, de concert avec les familles, un plan de continuité de l'éducation de l'enfant au niveau de l'école ou du conseil scolaire.

Politiques et protocoles relatifs à la maladie et à l'autoévaluation

Les conseils scolaires et les écoles doivent élaborer leurs propres protocoles.

- Rappeler au personnel et aux autres adultes (au moyen de courriels ou de lettres aux parents et au personnel, d'une vidéo d'information, d'affiches sur les portes, etc.) leur responsabilité de s'auto-évaluer quotidiennement pour relever les symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires infectieuses avant d'entrer dans l'école.
- Rappeler clairement aux parents et aux gardiens leur responsabilité d'évaluer quotidiennement leurs enfants avant de les envoyer à l'école.

- Les parents et les gardiens pourraient par exemple remettre un formulaire de contrôle de santé quotidien attestant qu'ils savent effectuer un tel contrôle de la santé et qu'ils conviennent d'exécuter ce contrôle quotidiennement.
- Une autre approche de contrôle quotidien des maladies respiratoires pourrait consister à demander aux parents et aux gardiens, au moment où ils laissent leur enfant à l'école, de confirmer que celui-ci n'a pas de symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires.
- Mettre sur pied des procédures de renvoi à la maison dans les plus brefs délais des élèves et des membres du personnel qui tombent malades à l'école.
 - Il est possible que la prise en charge de l'élève malade prenne un certain temps. Un espace confortable et isolé devrait être prévu pour les élèves ou les membres du personnel en attente d'une prise en charge, et un masque non médical doit leur être fourni s'ils n'en ont pas.

AUTO-ÉVALUATION

- Évaluation quotidienne des symptômes chez les enfants par leur parent ou leur gardien et auto-évaluation du personnel.
 - Les écoles pourraient recommander d'employer [le contrôle de santé quotidien suggéré par le BCCDC](#) (à la page 16, en anglais).
- Interdiction d'entrée à l'école pour tout élève, membre du personnel ou autre adulte qui présente des symptômes.

AUTO-ISOLEMENT ET SYMPTÔMES

- Tout élève, tout membre du personnel ou toute autre personne qui présente à l'école des symptômes de la COVID-19 **OU** qui a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, **OU ENCORE** qui a été en contact rapproché avec un cas confirmé ou une éclosion doit rester à la maison et [s'auto-isoler](#). Cette mesure vise également les enfants des travailleurs essentiels.
 - Le [site Web du BC Center for Disease Control](#) contient une liste des symptômes de la COVID-19 (en anglais).
- Tout élève, tout membre du personnel ou toute autre personne à l'école qui présente des symptômes du rhume, de la grippe ou de la COVID-19 doit se faire examiner par un fournisseur de soins de santé et s'auto-isoler dans l'attente des résultats.
- Les personnes qui ont des doutes quant à la nécessité de l'auto-isolement ou d'un test de dépistage de la COVID-19 pour elles-mêmes ou pour un élève doivent être dirigées vers l'outil d'auto-évaluation BC COVID-19 (en anglais).
 - En cas de doute, ces personnes sont invitées à composer le 811 ou communiquer avec le bureau local de la santé pour obtenir des réponses à leurs questions.
 - On peut également leur conseiller de communiquer avec un médecin de famille ou une infirmière praticienne pour un examen de dépistage de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires infectieuses.
- Les élèves ou les membres du personnel dont un membre du ménage présente des symptômes du rhume, de la grippe ou de la COVID-19 peuvent continuer de fréquenter l'école, à condition

d'être asymptomatiques. Il est présumé que le membre du ménage symptomatique se fera examiner par un fournisseur de soins de santé.

- Les élèves et les membres du personnel qui souffrent d'allergies saisonnières ou qui présentent d'autres symptômes de la COVID-19 attribuables à un problème de santé connu peuvent continuer de fréquenter l'école comme d'habitude s'ils présentent ces symptômes. Si leurs symptômes changent, ils doivent se faire examiner par un fournisseur de soins de santé.

Si un cas de COVID-19 est confirmé parmi les élèves ou le personnel, la santé publique effectuera une recherche des contacts dans le but de déterminer si un membre du personnel ou un élève a été en contact rapproché avec la personne atteinte et si un auto-isolement est nécessaire. S'il y a eu des contacts rapprochés avec une personne atteinte au sein d'un groupe-classe ou d'une école, la santé publique en informera l'école et le directeur général.

Pratiques axées sur les traumatismes et optique socioaffective

Les pratiques axées sur les traumatismes sont des approches empreintes de compassion et de compréhension efficaces auprès des enfants, des jeunes et des adultes, en particulier ceux qui ont vécu des événements traumatiques.

Les pratiques axées sur les traumatismes comprennent ce qui suit :

- l'établissement de milieux d'apprentissage inclusifs et humanitaires;
- la connaissance des stratégies d'adaptation;
- le soutien de l'indépendance;
- l'aide à la gestion du stress ou des traumatismes par la prise en compte des besoins individuels des élèves.

Dans une approche axée sur les traumatismes, l'[évaluation des besoins](#) des élèves et des éducateurs est un élément essentiel d'un retour en classe. L'évaluation des besoins et des observations fréquentes peuvent aider à réunir des informations importantes permettant de jauger le degré d'intervention et de rétablissement nécessaire au soutien de la communauté scolaire.

Le North American Centre for Threat Assessment and Trauma Response (Centre nord-américain d'évaluation de la menace et l'intervention en cas de traumatisme) a publié une ressource pour aider le secteur de l'éducation à soutenir le retour à l'école intitulée [Guidelines for Re-Entry into the School Setting During the Pandemic : Managing the Social-Emotional and Traumatic Impact](#). Pour aider les éducateurs à instaurer des communautés d'apprentissage bienveillantes par des pratiques axées sur les traumatismes, le Ministère a préparé [des ressources sur les pratiques axées sur les traumatismes \(en anglais\)](#) publiées dans le [site Web ERASE](#).

Les conseils scolaires et le personnel des écoles doivent être sensibilisés et faire preuve de compréhension à l'égard de l'histoire complexe et dévastatrice des pandémies dans de nombreuses communautés autochtones.

Hygiène des mains

Un lavage rigoureux des mains avec de l'eau et du savon est le moyen le plus efficace de prévenir la propagation de la COVID-19 (un savon antibactérien n'est pas nécessaire). Nous recommandons l'application des directives ci-après concernant l'hygiène des mains dans les écoles :

- Pratiquer une hygiène diligente des mains; se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes (la température de l'eau n'a aucun effet sur l'efficacité du lavage).
- Faciliter la pratique régulière de l'hygiène des mains pour le personnel et les élèves.
 - Installer des postes portables pour le lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool, en particulier aux endroits où il n'y a pas de lavabos.
 - Rappeler aux personnes de se laver les mains en arrivant à l'école, de même qu'avant et après les récréations, les repas, l'utilisation des toilettes et l'utilisation d'équipement au gymnase ou dans la cour de récréation.
- Rappeler régulièrement au personnel et aux élèves l'importance d'une hygiène diligente des mains. Par exemple, en posant l'[affiche sur l'hygiène des mains \(en anglais\)](#) du BCCDC près des postes de lavage des mains.
- Rappeler au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche si leurs mains ne sont pas propres.
- S'approvisionner suffisamment en fournitures de lavage des mains (savon, papier essuie-mains, désinfectant à main contenant au moins 60 % d'alcool, etc.)
- Le personnel doit aider les jeunes élèves à se laver les mains au besoin.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou leur propre savon, à condition que ceux-ci figurent dans la liste autorisée par Santé Canada, ou encore s'ils ont un problème de santé nécessitant un savon spécialisé (consultez la [Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#) pour connaître les produits répondant aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada).
- Aux endroits où il n'y a ni eau ni savon, les élèves peuvent utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si leurs mains ne présentent pas de saletés visibles. S'il n'y a pas de désinfectant pour les mains à base d'alcool, ils peuvent utiliser des lingettes imbibées d'alcool.

| Les élèves doivent se laver les mains : | Les membres du personnel doivent se laver les mains : |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ lorsqu'ils arrivent à l'école;▪ avant et après les pauses (p. ex. la récréation et le repas du midi);▪ avant de manger ou de boire et après (sauf en ce qui concerne les boissons que l'élève garde dans son pupitre ou son casier); | <ul style="list-style-type: none">▪ lorsqu'ils arrivent à l'école;▪ avant et après les pauses (p. ex. la récréation et le repas du midi); avant de manger ou de boire et après;▪ avant et après la manipulation de la nourriture ou l'aide au repas d'élèves; |

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ avant et après l'utilisation d'un espace d'apprentissage intérieur fréquenté par plusieurs groupes-classes (p. ex. le gymnase, le local de musique ou le laboratoire de sciences); ▪ après être allés aux toilettes; ▪ après avoir éternué ou toussé dans leurs mains; ▪ si de la saleté est visible sur leurs mains. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ avant et après l'administration d'un médicament à un élève ou à soi-même; ▪ après être allés aux toilettes; ▪ après tout contact avec des fluides corporels (p. ex. de l'écoulement nasal, de la salive, des vomissures ou du sang); ▪ après les tâches de nettoyage; ▪ après le retrait des gants; ▪ après la manipulation des ordures; ▪ si de la saleté est visible sur leurs mains. |
|--|---|

Étiquette en matière d'hygiène respiratoire

Les élèves et le personnel doivent observer les consignes suivantes :

- Tousser et éternuer dans le coude, la manche ou un mouchoir.
- Jeter les mouchoirs utilisés et se laver immédiatement les mains.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Les personnes qui ne peuvent maintenir la distance physique recommandée avec une personne n'appartenant pas à leur groupe-classe ou à leur domicile doivent porter un masque non médical.

Les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire doivent porter un masque non médical dans les lieux très achalandés, comme les autobus et les aires communes, et dans toutes les situations où la distanciation physique est impossible hors de leur groupe-classe. Les élèves qui, pour des raisons médicales, ne peuvent porter de masque en seront exemptés.

Le masque non médical n'est pas recommandé pour les élèves du primaire. Avec le port le masque, ces élèves sont plus à risque de se toucher le visage et les yeux. En outre, ils ont besoin d'aide pour mettre et enlever adéquatement leur masque, ce qui nécessite un contact rapproché avec un membre du personnel de l'école.

Les membres du personnel doivent porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière (à laquelle un masque non médical doit être adjoint) dans les lieux très achalandés, comme les autobus et les aires communes, et dans toutes les situations où la distanciation physique recommandée est impossible hors de leur groupe-classe (p. ex. éducateurs ou spécialistes itinérants qui interagissent avec plusieurs groupes-classes). Les membres du personnel peuvent également porter un masque, un couvre-visage ou une visière dans leur salle de classe ou leur groupe-classe, si cela est leur choix personnel.

Consulter l'annexe [Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes](#) pour obtenir des informations plus détaillées.

Les écoles mettront des masques non médicaux à la disposition du personnel et des élèves, y compris toute personne qui tomberait malade à l'école. Les écoles et les conseils scolaires devraient envisager une distribution générale de masques au début de l'année scolaire, que les élèves et les membres du personnel pourront accepter ou refuser, plutôt qu'une distribution sur demande des élèves ou du personnel.

Le port d'un masque non médical, d'un couvre-visage ou d'une visière à l'école dans des circonstances autres que celles décrites ci-dessus est à la discrétion des élèves et des adultes. Il est important de traiter avec respect les personnes qui portent un masque.

Les personnes qui choisissent de porter un masque non médical, un couvre-visage ou une visière doivent néanmoins maintenir la distance physique recommandée avec les personnes n'appartenant pas à leur groupe-classe. La formation de foules, les rassemblements ou les regroupements de personnes appartenant à des groupes-classes différents doivent être évités, même si des masques non médicaux sont portés.

- [Le site Web de la BCCDC \(en anglais\)](#) et [le site Web du gouvernement du Canada](#) contiennent de plus amples renseignements sur le port du masque en lien avec la COVID-19, y compris des instructions sur le nettoyage et le rangement des masques réutilisables.
- Pour des instructions plus détaillées sur le nettoyage et la désinfection des visières, consultez [le site Web de la BCCDC \(en anglais\)](#).

Le port du masque non médical en tout temps dans les écoles n'est pas recommandé, car il existe de nombreuses mesures plus efficaces de prévention des infections et de l'exposition, comme :

- faire en sorte que les élèves et les membres du personnel restent à la maison s'ils sont malades ou s'ils doivent s'auto-isoler, notamment s'assurer que toutes les personnes qui entrent dans l'école ont effectué leur examen de santé quotidien;
- intensifier le nettoyage et la désinfection;
- répartir les élèves et le personnel dans des groupes de personnes constants (groupes-classes);
- adapter les milieux d'apprentissage pour optimiser l'utilisation de l'espace;
- assurer le maintien de la distance physique recommandée entre les groupes-classes;
- pratiquer une hygiène des mains diligente.

Ces mesures procurent plusieurs niveaux de protection qui réduisent le risque de transmission.

La gestion des élèves aux comportements ou aux conditions de santé complexes ou recevant des soins délégués demande parfois au personnel qui fournit des services de santé ou aux autres fournisseurs de soins de santé d'être à proximité ou en contact physique avec ces élèves.

- Dans [les milieux cliniques communautaires](#) où l'incidence et la prévalence de la COVID-19 sont faibles, aucun équipement de protection individuelle supplémentaire n'est requis outre celui employé pour les pratiques courantes. Cette directive s'applique également au personnel scolaire qui fournit des soins de santé par délégation et aux fournisseurs de soins de santé qui offrent leurs services dans l'école. Toutefois, si un fournisseur de soins de santé estime, au terme d'une évaluation des risques au point de service, qu'un équipement de protection individuelle supplémentaire est nécessaire, celui-ci doit être porté.
- Le personnel scolaire qui fournit des soins de santé et les fournisseurs de soins de santé doivent porter un masque lorsqu'ils travaillent à proximité des élèves.
- Les parents et les gardiens des enfants qui présentent un risque élevé de maladie grave s'ils contractent la COVID-19 sont invités à consulter leur fournisseur de soins de santé afin de déterminer le niveau de risque de leur enfant.

Ventilation et circulation d'air

Rien ne prouve jusqu'à présent qu'un système de ventilation en bon état de fonctionnement dans un bâtiment contribue à la propagation du virus.

Les autorités scolaires sont tenues de s'assurer que leurs systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) sont conçus, utilisés et entretenus conformément aux normes et aux spécifications relatives au confort des travailleurs ([OHS Regulation, partie 4 \[en anglais\]](#)).

Voici quelques mesures suggérées aux écoles pour améliorer la ventilation.

- Déplacer des activités à l'extérieur (p. ex. le repas du midi, des cours ou des activités physiques) et déplacer des classes à l'extérieur lorsque l'espace et les conditions météorologiques le permettent.
- Vérifier le fonctionnement du système de ventilation.
- Augmenter les échanges d'air au moyen des réglages du système de CVC.
- Ouvrir les fenêtres si possible et lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Consultez le [site Web de WorkSafeBC](#) pour en savoir plus.

Communication, formation et orientation

Les conseils scolaires et les écoles doivent communiquer avec clarté et cohérence les lignes directrices du médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique, et ils doivent distribuer des ressources d'information sur la COVID-19 au besoin. La communication des mesures de prévention des infections et de l'exposition doit être relayée dans plusieurs formats pour faciliter la compréhension (représentation visuelle, vidéos en langage des signes, etc.)

En outre, les conseils scolaires et les écoles devraient envisager d'offrir, tôt dans l'année et régulièrement par la suite, des séances d'orientation sur la santé et la sécurité au personnel, aux parents, aux gardiens et aux élèves, afin que tous soient informés de leurs responsabilités et des ressources mises à leur disposition. Cette démarche pourrait prendre diverses formes : informations en ligne, distribution de documents d'orientation et de formation clairs, concis et faciles à comprendre, séances interactives avec une période de questions, documents multilingues répondant aux besoins de la communauté, etc.

WorkSafeBC recommande ce qui suit aux écoles et aux conseils scolaires :

- Former leurs employés :
 - sur le risque d'exposition à la COVID-19, ainsi que sur les signes et les symptômes de la maladie;
 - sur les procédures ou les directives de sécurité en milieu de travail, y compris le lavage des mains et l'étiquette en matière de toux et d'éternuements;
 - sur le signalement d'une exposition à la COVID-19 et sur les symptômes de la maladie;
 - sur les changements apportés aux politiques, aux pratiques et aux procédures de travail consécutivement à la pandémie COVID-19, avec mise au dossier de cette formation.
- Documenter les réunions en lien avec la COVID-19 et publier les procès-verbaux dans un véhicule centralisé.
- Tenir un registre des instructions et de la formation sur la COVID-19 fournies aux travailleurs, ainsi que des signalements d'exposition et des premiers soins qui sont fournis.

WorkSafeBC recommande aux employeurs de faire participer les travailleurs de première ligne, les comités mixtes de santé et de sécurité et les superviseurs à la préparation des protocoles pour leur milieu de travail. Les conseils scolaires et les écoles doivent avoir des comités locaux et des comités mixtes de santé et sécurité actifs qui se réunissent régulièrement, notamment avant toute transition entre les stades, et qui sont inclus dans leurs travaux de planification.

En matière de communication, les écoles et les conseils scolaires doivent relayer des renseignements fondés sur des données probantes, fournis par le médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique et le BC Centre for Disease Control, dans le but de faire comprendre à chacun que les élèves posent un très faible risque de transmission de la COVID-19 et de démentir les informations trompeuses pouvant circuler dans la communauté.

Programmes d'études, programmes et activités

Tous les programmes d'études, tous les programmes et toutes les activités doivent respecter les lignes directrices provinciales en matière de santé et de sécurité pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année. Les cours à option (p. ex. les Beaux-Arts) sont importants pour la santé et le bien-être des élèves. Le personnel responsable de ces programmes doit être :

- assuré que ces programmes continueront à tous les stades;
- soutenu dans la recherche de nouvelles approches pour réorganiser le contenu ou la présentation des cours, le cas échéant.

L'équipement mis en commun doit être nettoyé et désinfecté conformément [aux directives de nettoyage et de désinfection](#) du présent document. Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours de musique et la manipulation des instruments de musique.

Pour connaître les lignes directrices sur l'accès des visiteurs (p. ex. les conférenciers invités) pendant les heures d'ouverture de l'école, consultez la section [Accès des visiteurs et utilisations des lieux](#) du présent document. Comme les visiteurs ne font pas partie d'un groupe-classe, ils doivent respecter les exigences liées à la distanciation physique décrites dans la section [Distanciation physique](#) du présent document.

Les événements interécoles à participation en personne (compétitions, tournois, festivals, etc.) sont suspendus pour l'instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.

ÉDUCATION DES ADULTES

Les programmes d'éducation des adultes gérés par les écoles secondaires doivent suivre les directives du présent document, en particulier celles à l'intention des adultes dans un milieu scolaire. Parmi ces directives, on compte le respect des mesures environnementales et administratives, comme le maintien de la distance physique de deux mètres.

CRÉDITS DOUBLES

Les élèves peuvent cumuler des [« crédits doubles » comptant pour l'obtention du diplôme d'études secondaires en réussissant des cours dans certains établissements postsecondaires \(en anglais\)](#).

- Les lignes directrices en matière de santé et de sécurité du présent document s'appliquent aux élèves qui suivent des cours à crédits doubles dans les écoles secondaires.
- En ce qui concerne les élèves qui suivent des cours à crédits doubles dans un établissement d'enseignement postsecondaire, les écoles doivent s'assurer que les élèves observent les lignes directrices en matière de santé et de sécurité de l'établissement d'enseignement postsecondaire qu'ils fréquentent. Des renseignements sur ces lignes directrices peuvent être obtenus dans le [site Web du gouvernement de la C.-B. \(en anglais\)](#) et auprès de ces établissements.

PROGRAMMES D'ENRICHISSEMENT

- Les programmes d'enrichissement peuvent continuer si :
 - aux stades 2 à 4, la distance physique recommandée peut être maintenue entre les membres de groupes-classes différents;

- au stade 2, les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe.

EXCURSIONS SCOLAIRES

Stade 2

Le personnel doit planifier des excursions scolaires respectant les politiques et procédures en vigueur et les directives en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19. Des mesures visant spécifiquement les excursions scolaires sont recommandées ci-après :

- L'établissement qui accueille une excursion scolaire doit fournir aux responsables de l'excursion son plan de fonctionnement associé à la COVID-19 et s'assurer que son plan n'entre pas en conflit avec celui de l'école. Le responsable de l'excursion scolaire relaie ensuite le plan aux parents et à la direction de l'école.
- Les directives en matière de transport sont décrites dans la section [Transport scolaire en autobus](#) du présent document.
- Le recours aux parents bénévoles pour le transport des élèves n'est pas autorisé aux stades 2 à 4.
- Les écoles doivent s'assurer que les responsables bénévoles ont suivi une formation et observent rigoureusement la distanciation physique recommandée et les autres directives liées à la santé et la sécurité.
- Le nombre d'élèves dans une excursion scolaire doit répondre aux exigences du médecin-hygiéniste en chef sur les rassemblements (p. ex. limite de 50 personnes).
- Les excursions scolaires se déroulant à l'extérieur sont préférables.
- Le lieu qui accueille l'excursion scolaire doit faire l'objet d'une évaluation des risques – p. ex. une investigation scientifique ou une exploration à la plage.
- Aucune excursion scolaire ne doit comporter de nuitée.
- Les excursions scolaires internationales sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Stades 3 et 4

Aucune excursion scolaire n'est autorisée aux stades 3 et 4.

PROGRAMMES D'ALIMENTATION ET D'ART CULINAIRE

La préparation d'aliments à l'école est toujours permise dans le cadre des programmes d'apprentissage des élèves. Les directives ci-après doivent être suivies :

Salubrité des aliments

- Dans le cas des programmes d'alimentation et d'art culinaire, où des aliments sont préparés dans le cadre de l'apprentissage et consommés par les élèves qui les ont préparés, les mesures de santé et de sécurité suivantes sont recommandées :
 - Continuer d'observer les mesures et les exigences habituelles en matière de salubrité des aliments.
 - Appliquer les mesures de nettoyage et de désinfection décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document

Protocoles d'hygiène des mains et de nettoyage

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - au début et à la fin du cours;
 - avant et après la manipulation des aliments;
 - avant de manger ou de boire, et après;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- La section [Nettoyage et désinfection](#) propose des protocoles de nettoyage et de désinfection.
- Pour la lessive, suivre les instructions fournies dans la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document.

Groupes-classes

- Comme les élèves cuisinent généralement ensemble dans les programmes d'art culinaire, il est recommandé d'instaurer des groupes-classes pour ces programmes.

SERVICES ALIMENTAIRES

La préparation des aliments destinés à être consommés par des personnes autres que celles qui les ont préparés, à l'école ou ailleurs (p. ex. pour les programmes de repas ou la cafétéria), doit suivre les directives établies dans le document [Restaurants, cafes, pubs, and nightclubs : Protocols for returning to operation](#) de WorkSafe BC selon le contexte de l'école, en plus des mesures de salubrité des aliments habituelles (p. ex. la formation FOODSAFE et les plans de salubrité des aliments). Il est possible que certaines de ces directives ne s'appliquent pas aux services alimentaires d'une école. Par exemple, l'ordonnance du 23 juillet 2020 de la médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique, intitulée [Restaurants, Coffee Shops, Cafes, Cafeterias and Licensed Premises, Including Pubs, Bars, Lounges, Nightclubs and Tasting Rooms](#) ne s'applique pas aux écoles. Ainsi en est-il relativement à la limite de six personnes par table.

Les [lois sur la salubrité alimentaire \(en anglais\)](#) et les [Lignes directrices sur la vente d'aliments et de boissons dans les écoles de la C.-B.](#) demeurent valides et en vigueur.

Pour l'instant, la distribution parmi les élèves de mets faits à la maison (p. ex. les gâteaux d'anniversaire et la vente de pâtisseries maison) est interdite.

PROGRAMMES DE COUTURE

- Il faut employer de bonnes pratiques d'hygiène des mains, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - au début et à la fin du cours;
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;
 - si de la saleté est visible sur les mains.

- Il faut, dans la mesure du possible, aménager des espaces individuels et assigner les appareils aux élèves.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
 - Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
 - Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservée à cet effet.
- Démonstrations et instructions de sécurité : réserver un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.
- Pour la lessive, suivre les instructions fournies dans la section [Nettoyage et désinfection](#).

ACCUEIL À LA MATERNELLE

Dans le contexte de la COVID-19, les enfants qui font leur entrée à la maternelle auront besoin de plus de temps pour s'adapter au nouveau milieu scolaire et pour établir des relations avec les enseignants et leurs pairs.

- Les écoles pourraient envisager des stratégies de transition susceptibles d'aider les enfants à se familiariser avec les personnes, les espaces et les règles de l'école, par exemple :
 - envoyer aux familles un récit, raconté du point de vue de l'élève, décrivant une journée d'école typique, les sentiments ressentis par l'élève et les choix que l'élève doit faire;
 - envoyer une vidéo montrant les mesures de santé et de sécurité de l'école, comme les affiches, le lavage des mains et l'espace de la classe;
 - dès l'arrivée des enfants à l'école, leur présenter les enseignants, qui les accueillent chaleureusement;
 - convoquer les familles à des vidéoconférences diffusées depuis la salle de classe, afin que les enfants et les familles puissent voir l'espace et poser des questions.
- Informer clairement et simplement les parents que le nombre d'adultes autorisé dans l'école et dans la classe est limité, et que les adultes doivent maintenir une distance physique entre eux et avec les enfants qui ne sont pas les leurs.
- Prévoir une arrivée progressive des élèves, qui ne doit pas précéder l'accueil des autres élèves, comprenant par exemple :
 - l'accueil d'un nombre réduit de parents et de gardiens dans la classe pour que les consignes de distanciation physique soient respectées;
 - l'organisation d'activités d'apprentissage ou de transition supervisées à l'extérieur.
- Aménager suffisamment d'espace pour que les parents et les gardiens puissent maintenir la distance physique recommandée, alors que les élèves eux-mêmes feront partie d'un groupe-classe.
- Communiquer fréquemment avec les familles, à l'aide de photos ou d'une description des activités en classe, lorsque les élèves font la transition vers l'école à temps plein.

- Présenter aux parents et aux gardiens des études démontrant que les taux de transmission chez les jeunes enfants sont faibles.
- Demander aux élèves de la maternelle de réduire au minimum les contacts physiques. L'aménagement de la salle de classe et la disposition du mobilier doivent favoriser le travail en petits groupes et le jeu individuel.
- Expliquer clairement aux élèves les règles par rapport au matériel de la classe, au jeu et aux contacts physiques, leur rappeler aimablement ces règles au cours de la journée et encourager les élèves à s'entraider.
- Réconforter et rassurer les élèves d'une manière naturelle pour l'enseignant et l'élève, notamment au moyen :
 - d'une histoire;
 - d'un objet rassurant;
 - d'un verre d'eau;
 - d'une chanson;
 - d'une parole apaisante.
- Préconiser l'apprentissage par le jeu, tout en limitant l'utilisation de matériel mis en commun et en suivant les protocoles de la section [Nettoyage et désinfection](#).

PROGRAMMES DE MUSIQUE

- Les cours, les programmes et les activités (p. ex. l'harmonie et la chorale) peuvent se poursuivre, dans les conditions décrites ci-après :
 - Au stade 2 :
 - les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire qui interagissent hors de leur groupe-classe;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur.
 - Aux stades 3 et 4 :
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire en tout temps.
- Les écoles pourraient envisager d'installer des barrières transparentes aux endroits où la distance physique recommandée ne peut être maintenue de façon régulière (p. ex. entre un enseignant itinérant et un groupe-classe). Consultez les [directives relatives à la conception de barrières sanitaires de WorkSafeBC \(en anglais\)](#) pour obtenir des renseignements plus détaillés.
- Les concours et les événements interécoles à participation en personne sont suspendus. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.

- L'équipement mis en commun doit être nettoyé et désinfecté conformément [aux directives de nettoyage et de désinfection](#). Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours de musique et la manipulation des instruments de musique.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, le personnel peut se référer aux lignes directrices du document [Guidance for Music Classes in BC During COVID-19](#), préparé par la B.C. Music Educators' Association et la Coalition for Music Education in B.C.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET PROGRAMMES DE PLEIN AIR

- Il faut privilégier le plus possible les activités à l'extérieur.
- Les enseignants doivent proposer des activités physiques :
 - qui réduisent au minimum l'usage d'équipement mis en commun;
 - qui réduisent au minimum les contacts physiques à l'intérieur des groupes-classes (au stade 2);
 - qui facilitent la distanciation physique à l'extérieur des groupes-classes.
- L'équipement mis en commun doit être nettoyé et désinfecté conformément aux directives de la section [Nettoyage et désinfection](#). Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après l'activité physique et la manipulation de matériel.
- Consultez les [Lignes directrices d'EPS Canada](#).
 - À la place des activités traditionnelles en équipes, préconiser les activités individuelles comme la danse, les activités dans des environnements contrôlés ou en plein air, les exercices qui ne demandent aucun matériel, la mise en forme, la pleine conscience, la gymnastique ou les jeux de tir sur cible.
 - Explorer les parcs et les espaces verts locaux pour les activités d'apprentissage et de récréation en plein air .
 - Privilégier les activités qui ne demandent pas d'équipement.
 - S'il faut utiliser de l'équipement :
 - éviter de mettre l'équipement en commun : numéroter les articles pour attribuer à chaque élève son propre matériel;
 - préparer des trousse individuelles et les attribuer aux élèves;
 - demander aux élèves de préparer leurs propres trousse pour la maison ou l'école, et prévoir un budget pour l'achat de trousse supplémentaires;
 - prévoir le nettoyage de l'équipement et disposer d'équipement supplémentaire pour ne pas avoir à nettoyer l'équipement pendant les heures d'enseignement;
 - désinfecter le matériel d'enseignement (presse-papiers, tableaux blancs, stylos, bacs en plastique pour le transport du matériel, etc.);
 - recommander aux élèves de porter des vêtements qui conviennent à l'activité physique et aux conditions météorologiques, afin qu'ils n'aient pas à changer de vêtements sur place;

- à l'entrée et à la sortie de l'école, rappeler aux élèves de se changer dans les aires prévues à cet effet, comme une table ou un espace du couloir.

TERRAINS DE JEUX

À l'heure actuelle, rien ne prouve que la COVID-19 se transmette sur les terrains de jeux, qui sont des milieux sûrs. Les mesures suivantes doivent être observées au moment d'utiliser les aires de jeux :

- Se laver les mains avant et après le jeu extérieur.
- Réduire au minimum les contacts directs entre les élèves.
- Les enfants peuvent jouer avec du sable et de l'eau s'ils lavent leurs mains avant et après le jeu. Le virus de la COVID-19 ne survit pas longtemps sur les surfaces autres que les surfaces dures. Rien ne prouve que le virus survive dans le sable, dans l'eau ou dans la pâte à modeler.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les terrains de jeux, consultez le [site Web du BC Centre for Disease Control \(en anglais\)](#).

SPORTS

- Les activités et les programmes sportifs peuvent se poursuivre, et les académies sportives peuvent demeurer ouvertes dans les conditions décrites ci-après :
 - Au stade 2 :
 - les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire qui interagissent hors de leur groupe-classe;
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi les élèves du primaire qui interagissent hors de leur groupe-classe à l'intérieur.
 - Stades 3 et 4 :
 - une distance physique (2 m) peut être maintenue parmi le personnel et les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire en tout temps.
- Les compétitions et les événements interécoles à participation en personne sont suspendus. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le document [Memorandum from BC School Sports](#).

PROGRAMMES DE SCIENCES, TECHNOLOGIES, INGÉNIERIE ET MATHÉMATIQUES

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;

- si de la saleté est visible sur les mains.
- Attribuez un espace et un équipement individuels à chaque élève, dans la mesure du possible.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
 - Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservées à cet effet.
 - Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun, conformément aux directives décrites à la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Démonstrations et instructions de sécurité : réservez un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.

LABORATOIRES DE SCIENCES

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements mis en commun;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Attribuez un espace et un équipement individuels à chaque élève, dans la mesure du possible.
 - Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
 - Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun, conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Démonstrations et instructions de sécurité : réservez un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.

ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (COURS EN ATELIER ET PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE)

- De bonnes pratiques d'hygiène des mains doivent être employées, en commençant par le lavage des mains au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes (un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour se prémunir de la COVID-19). Les élèves et le personnel doivent se laver les mains :
 - avant et après la manipulation d'outils ou d'équipements partagés;
 - si de la saleté est visible sur les mains.
- Aménager des espaces individuels et assigner les accessoires aux élèves dans la mesure du possible.

- Éviter la mise en commun des outils à main en numérotant et en attribuant à chaque élève son propre matériel.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement mis en commun conformément aux directives décrites dans la section [Nettoyage et désinfection](#).
- Inviter les élèves qui entrent en classe à déposer leurs effets personnels aux endroits désignés, comme une table ou une section de la salle réservées à cet effet.
- Démonstrations et instructions de sécurité : réserver un espace suffisant pour que tous les élèves puissent bien voir et comprendre les démonstrations.
 - Si nécessaire, diviser la classe en petits groupes pour assurer une distanciation suffisante.
- Pour le programme Trades in Training et les autres programmes de formation professionnelle, une étroite collaboration et une communication soutenue avec les établissements postsecondaires sont indispensables.
 - Le personnel et les élèves de l'école et de l'établissement postsecondaire doivent connaître les mesures de santé et de sécurité en vigueur.
 - Les élèves doivent faire leur auto-évaluation de santé avec diligence avant les transitions entre l'école secondaire et l'établissement postsecondaire.
- Les programmes de formation professionnelle ont une structure particulière et sont sous la supervision de l'Industry Training Authority (ITA). Des informations à jour sur l'évaluation et la programmation des cours du programme peuvent être consultées en ligne (en anglais).
 - Les travailleurs trouveront de l'information à leur intention sur la [page Web de WorkSafeBC sur la COVID-19 \(en anglais\)](#).
 - [Ce que doivent faire les travailleurs](#)
 - [Travailler en toute sécurité](#)
 - [Information propre à chaque industrie](#)

PROGRAMMES D'ART DRAMATIQUE, DE CINÉMA ET DE DANSE

- Les festivals et les événements interécoles à participation en personne sont suspendus. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.
- Dans les cours de danse et d'art dramatique, les contacts doivent être réduits au minimum par une réorganisation en petits groupes des échauffements, des exercices et des représentations. L'espace réservé à chaque personne doit être suffisant pour permettre la distanciation physique recommandée.
 - Une telle réorganisation pourrait signifier qu'une partie des élèves de la classe agiront à titre de spectateur et d'observateur critique des prestations artistiques.
 - Une telle réorganisation pourrait signifier qu'une partie des élèves de la classe travailleront dans un autre endroit, en petits groupes ou individuellement.
- Le jeu des comédiens ou des danseurs doit être mis en scène ou chorégraphié de manière à réduire au minimum les contacts et les interactions face à face. Enseignants et élèves devront faire preuve de créativité pour préserver le dynamisme de la trame narrative ou l'expression du mouvement.

- L'équipement mis en commun, comme les décors, les accessoires et les caméras, doit être nettoyé et désinfecté conformément aux [directives de nettoyage et de désinfection](#) du présent document. Les élèves doivent être encouragés à bien se laver les mains avant et après les cours d'art dramatique, de cinéma ou de danse.
- La mise en commun des costumes doit être limitée pour l'instant. Pour la lessive, veuillez suivre les instructions fournies à la section [Nettoyage et désinfection](#) du présent document.
- Il faut utiliser, dans la mesure du possible, des espaces extérieurs et des espaces réservés aux représentations qui permettent la distanciation physique recommandée pour l'art dramatique, le cinéma et la danse, en particulier si les spectacles ont lieu normalement dans des salles de théâtre, des foyers d'artistes et des studios dépourvus de fenêtres.
- Il faut envisager d'autres moyens de présenter les spectacles, comme la diffusion en ligne, les représentations en classe ou les représentations devant la famille.
- L'Association of BC Drama Educators (ABCDE) élabore actuellement des lignes directrices visant l'enseignement de l'art dramatique durant la pandémie de COVID-19. Le personnel peut consulter le [site Web de l'ABCDE \(en anglais\)](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL

Le milieu de travail a été perturbé par la pandémie de COVID-19, et les employeurs doivent suivre les dernières directives de la [médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique](#) et de [WorkSafeBC](#) (en anglais). Les élèves peuvent toujours participer à des stages en milieu de travail, à condition que les directives ci-après soient respectées :

- Les écoles et les conseils scolaires doivent faire en sorte que les élèves soient couverts par un régime d'assurance valide pour les stages dans des milieux de travail standard et qu'ils suivent les directives de WorkSafeBC.
 - Les travailleurs trouveront de l'information à leur intention sur la [page Web de WorkSafeBC concernant la COVID-19 \(en anglais\)](#).
 - [Ce que doivent faire les travailleurs](#)
 - [Travailler en toute sécurité](#)
 - [Information propre à chaque industrie](#)
- Pour les stages en cours et à venir, les normes contenues dans le [Work Experience Program Guide](#) doivent être respectées. (*Remarque : Les inspections de site réalisées pour la préparation et le suivi du stage peuvent être faites en ligne si nécessaire.*)
- Les écoles et les conseils scolaires déterminent si les élèves peuvent continuer un stage en cours ou commencer un stage de façon sécuritaire, en tenant compte des directives de la [médecin-hygiéniste en chef de la Colombie-Britannique](#) et de [WorkSafeBC](#) concernant la COVID-19. À des fins de sensibilisation et de soutien pour les stages dans ces conditions, il est recommandé aux écoles et aux conseils scolaires de demander l'approbation des parents ou des gardiens avant l'amorce ou la poursuite d'un stage durant la pandémie de COVID-19.
- Les élèves et les employés de soutien qui accompagnent les élèves ayant des besoins particuliers, notamment sur les lieux de travail ou dans les cours et les lieux de formation générale, doivent observer les directives du lieu de travail portant sur la santé et la sécurité, y compris le port d'un ÉPI, si nécessaire.

Activités parascolaires

Les activités parascolaires peuvent se poursuivre et les clubs peuvent demeurer en activité dans les conditions décrites ci-après :

- Aux stades 2 à 4, la distance physique recommandée peut être maintenue entre les membres de groupes-classes différents.
- Au stade 2, les contacts physiques sont réduits au minimum parmi les membres du même groupe-classe.

Les événements interécoles à participation en personne (compétitions, tournois, festivals, etc.) sont suspendus pour l'instant. Leur tenue sera réexaminée tout au long de l'année scolaire. Il est recommandé aux écoles de chercher des moyens de soutenir ces événements dans un format virtuel.

Annexe : Priorité à la santé et à la sécurité – Organigrammes

Une série de mesures peuvent être mises en œuvre dans les établissements scolaires pour prévenir la transmission de la COVID-19. Les organigrammes inclus dans la présente annexe aideront les autorités scolaires à suivre l'approche échelonnée de mesures de protection et de mesures administratives recommandée aux écoles (p. ex. la répartition des élèves et du personnel dans des groupes-classes, la distanciation physique recommandée, les protocoles révisés de nettoyage et de désinfection, l'utilisation de l'espace extérieur pour les activités d'apprentissage, les horaires échelonnés, la promotion de l'hygiène personnelle comme le lavage fréquent des mains et l'étiquette en matière d'hygiène respiratoire, ainsi que les politiques strictes concernant les élèves et les membres du personnel malades).

Les autorités scolaires doivent avoir épuisé tous les recours proposés à un échelon avant de passer à l'échelon suivant de l'organigramme. **Toutes les décisions doivent accorder la priorité à la santé et à la sécurité des élèves et être prises dans l'intérêt supérieur des élèves.**

CONSIDÉRATIONS POUR LE PERSONNEL

Les écoles doivent réduire au minimum le nombre d'employés appelés à interagir avec des groupes-classes autres que le leur, tout en continuant à soutenir l'apprentissage dans un environnement positif, sain et sécuritaire. L'organigramme ci-après décrit les éléments qui doivent être pris en considération dans l'affectation d'un membre du personnel à un groupe-classe, ainsi que la marche à suivre lorsqu'un membre du personnel ne peut être affecté à un groupe-classe.

1. Le membre du personnel peut-il être affecté à un groupe-classe?

Tenir compte des limites physiques du groupe-classe, du rôle et des responsabilités du membre du personnel et des besoins des élèves.

2. Dans la négative, le membre du personnel peut-il s'acquitter de ses fonctions en gardant une distance physique (2 m)?

Envisager de réaménager les salles ou d'aménager un autre espace sécuritaire.

3. Dans la négative, des mesures de protection physique peuvent-elles être mises en œuvre?

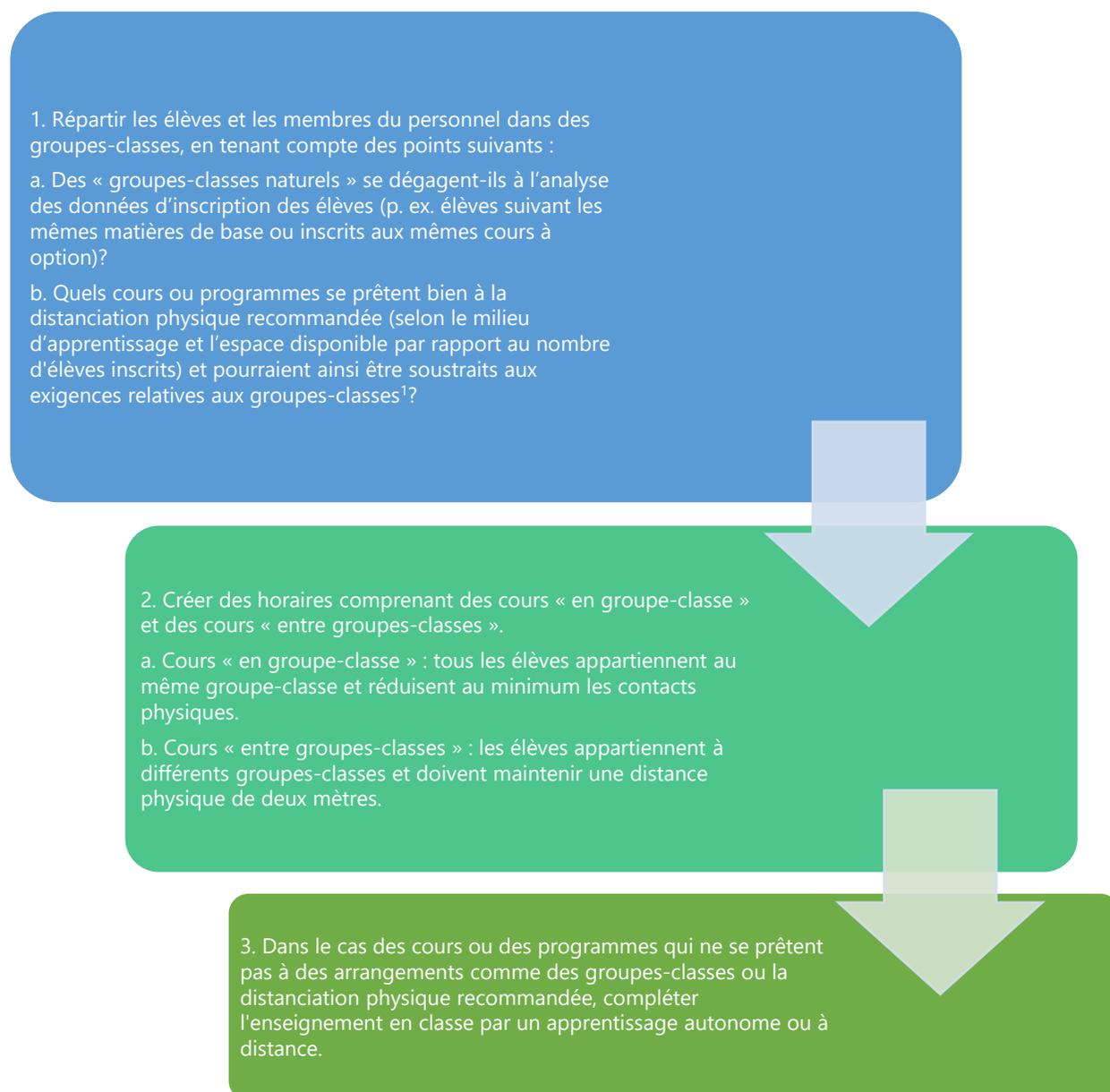
Envisager d'installer des barrières transparentes ou de demander au membre du personnel de fournir des services virtuels ou à distance.

4. **Si aucune des mesures décrites ci-dessus ne peut être mise en œuvre**, le membre du personnel doit porter un ÉPI (soit un masque non médical, un couvre-visage ou une visière adjointe à un masque).

Cette mesure pourrait s'appliquer, par exemple, à un enseignant spécialisé ou à un aide-enseignant qui a des contacts rapprochés avec des élèves de plusieurs groupes-classes, ou à un enseignant en disponibilité.

MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Les écoles et les conseils scolaires sont tenus d'offrir l'éventail complet des programmes d'études du Ministère comme il est décrit dans l'[approche en cinq stades pour le système d'éducation](#) – voir le document [Lignes directrices opérationnelles à l'intention des conseils scolaires et des autorités scolaires indépendantes](#). L'organigramme ci-après décrit les éléments qui doivent être pris en considération par les écoles et les conseils scolaires dans la planification des modalités de l'enseignement aux élèves du secondaire.



¹ À l'intérieur des groupes-classes, la règle est de réduire au minimum les contacts physiques. Il est recommandé d'instaurer les groupes-classes en priorité dans les matières qui ne peuvent être enseignées de façon sécuritaire au moyen de stratégies de distanciation physique.

- Le port obligatoire du masque par les élèves en classe n'est pas une solution de rechange acceptable aux groupes-classes ni à la distanciation physique recommandée.